

PROGRAMME DE FORMATION

L'écriture, une médiation thérapeutique

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif souhaitant utiliser l'écriture à visée thérapeutique dans sa pratique professionnelle avec des enfants, des adolescents et des adultes.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

Objectifs de la formation

Définir les processus thérapeutiques en jeu dans l'utilisation de l'écriture en tant qu'outil de médiation.

Utiliser l'écriture à visée thérapeutique dans le cadre d'un atelier (en groupe ou en individuel) auprès de patients ou de personnes accompagnées.

Programme

Elaboration du projet et mise en pratique d'un atelier d'écriture :

- Le cadre.
- Les propositions d'écriture, les indications.
- Les attentes.
- Les objectifs.

La spécificité de l'écriture comme médiation thérapeutique.

La prise en compte de la psychopathologie et du groupe.

Choisir, inventer des propositions d'écriture en fonction des participants.

Quel rôle et quelle attitude pour l'animateur-thérapeute ?

Méthodes et supports

Apports théoriques. Mises en situation. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.